

Séance du Conseil Municipal

en date du

27 janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-sept du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BAIZET Patrick, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, M. DELANGLE Francis, Mme PEGUET Jennifer Mme THEVENET Aurélie, Mme BAJARD Brigitte

Secrétaire de séance : Mme PEGUET Jennifer

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ *Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin*

Mme Céline DECHAVANNE indique qu'une réunion a eu lieu avec le fermier Véolia afin de faire le point sur la fin du contrat actuel et les éventuels derniers ajustements. Le bilan du contrat semble positif.

Une prochaine réunion est prévue pour l'ouverture des offres du nouveau contrat d'affermage.

➤ *Schéma Directeur d'Assainissement*

Mme Céline DECHAVANNE rappelle que la mise à jour du schéma directeur d'assainissement est en cours et qu'une campagne de mesures est actuellement menée par le Cabinet Réalités Environnement. Pour cela des outils de mesure et de suivi sont posés sur différents points du réseau pendant 3 à 4 semaines, et des inspections télévisées du réseau pourront être réalisés sur certaines portions en fonction des résultats.

➤ *Charlieu-Belmont Communauté*

M. René VALORGE explique que tous les conseillers municipaux reçoivent dorénavant une copie de la convocation du Conseil Communautaire ainsi que les comptes rendus des réunions. Cette information systématique a été rendue obligatoire par la Loi Engagement et Proximité et permet à chaque conseiller municipal de mieux connaître les décisions et les travaux de l'intercommunalité.

II. REHABILITATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR

M. René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 10 décembre 2020, il avait approuvé le programme de travaux de réhabilitation de la maison des associations. Ce programme comprend le remplacement de la totalité des huisseries non-équipées de double-vitrage, la réfection de la toiture qui est en mauvais état et la rénovation de la salle d'animation utilisée par la MJC pour un montant estimatif de 64 042,32 € HT, soit 76 850,81 € TTC. Une aide financière a été sollicitée auprès du Département et de la Région pour la réalisation de ces travaux.

Il précise que ce programme pourrait également être éligible à une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR, ce qui permettrait d'optimiser le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021 pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la maison des associations.

III. FINANCES

➤ Approche du résultat de l'exercice 2020 et des capacités d'autofinancement 2021

M. René VALORGE présente au Conseil Municipal le résultat estimatif de l'exercice 2020 du budget communal.

Il rappelle les principaux projets d'investissements prévus en 2021 et indique la marge de manœuvre potentielle et les recettes prévues. Les commissions sont chargées d'affiner les projets dont elles ont la charge avant le vote du budget primitif.

➤ Ouverture anticipée de crédits au BP 2021

M. René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la date limite du vote du budget est fixée au 15 avril.

Aussi afin de faire face à des dépenses nécessaires sur le 1er trimestre 2021, il propose au Conseil Municipal de procéder à une ouverture anticipée de crédits en section d'investissement, comme le permet le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année précédente.

Le Conseil Municipal approuve cette ouverture anticipée de crédits en investissement avant le vote du BP 2021 à hauteur de 50 000 € pour le budget communal et de 5 000 € pour le budget assainissement.

IV. CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES

M. Jean-François DEMURGER rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée afin de mettre à jour les contrats d'entretien des chaudières des bâtiments communaux et d'y inclure la maintenance des VMC et des disconnecteurs.

Il indique que seule la société Thermi-Dépannage de Charlieu a remis une proposition à l'issue de cette consultation, et que l'entreprise Men a fait savoir que malheureusement elle n'était pas en capacité de répondre faute de personnel.

Il présente l'offre de Thermi-Dépannage qui s'élève à 4 361 € HT, soit 5 233,20 € TTC par an pour l'entretien de l'ensemble des chaudières et VMC conformément au cahier des charges et rappelle que le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, reconductible une fois.

Le Conseil Municipal approuve l'offre de la société Thermi-Dépannage d'un montant de 4 361 € HT par an et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

V. GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIES – CHOIX ELECTRICITE VERTE

M. Jean-François DEMURGER rappelle que la commune adhère au groupement d'achat d'énergies du SIEL et participe aux marchés d'achat groupés de gaz et d'électricité qui se terminent respectivement les 30/06/2021 et 31/12/2021.

Il précise que dans le cadre du renouvellement des marchés d'achat groupé de gaz et d'électricité le SIEL propose aux collectivités d'intégrer une part d'achat d'énergie verte, moyennant une majoration du coût de l'énergie.

Il présente ensuite au Conseil Municipal plusieurs simulations du coût d'achat de l'électricité et du gaz intégrant une part d'énergie verte.

Après délibération, et compte-tenu du surcoût appliqué à l'énergie verte et aux incertitudes quant à la provenance du gaz « vert », le Conseil Municipal décide à 14 voix pour et une abstention d'inclure 100 % d'énergie verte sur l'achat d'électricité uniquement.

VI. REMPLACEMENT CONDUITE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA SALLE DES SPORTS

M. René VALORGE explique au Conseil Municipal que des fuites récurrentes ont été constatées sur la conduite d'alimentation en eau potable qui dessert la salle des sports et les vestiaires foot depuis l'année dernière. Ces fuites occasionnent une surconsommation d'eau conséquente et ont nécessité la fermeture provisoire de l'alimentation en eau au niveau du compteur situé à l'entrée du parc des sports, sur l'allée Pierre de Coubertin. La conduite avait été réparée l'année dernière, mais d'autres fuites sont apparues en raison du mauvais état du tuyau.

Afin de résoudre ce problème de fuite, il propose au Conseil Municipal de remplacer entièrement la conduite d'eau après compteur. Il précise qu'après renseignement auprès de la Commission de Sécurité, il est possible de supprimer les RIA de la salle des sports, non imposé par rapport au classement de la salle ce qui permettra de remplacer la conduite avec un diamètre de canalisation plus petit.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le remplacement de la conduite d'eau potable de la salle des sports et valide le devis de l'entreprise CHAVANY TP.

VII. QUESTIONS DIVERSES

➤ *Site Internet*

La commission communication fait le point sur le site Internet qui est actuellement en maintenance suite à un piratage et sur les difficultés à obtenir des informations auprès du prestataire chargé du suivi du site.

Une mise en demeure va être faite afin de demander la sécurisation et la remise en service du site, dont le suivi sera ensuite assuré par les élus de la commission communication.

➤ *Désignation d'un délégué filière bois forêt*

Mme Céline DECHAVANNE indique au Conseil Municipal que le territoire de Charlieu-Belmont Communauté est affilié à l'association Fibois qui regroupe les professionnels de la filière bois du Département. Cet organisme a sollicité la désignation d'un délégué parmi le Conseil Municipal. M. Francis DELANGLE est désigné en tant que délégué auprès de Fibois 42.

➤ *Désignation d'un correspondant défense*

M. René VALORGE que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation d'un correspondant défense. Le correspondant défense remplit une mission d'information et de sensibilisation des administrés aux questions de défense et est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Mme Brigitte BAJARD est désignée par le Conseil Municipal en qualité de correspondant défense.

Le Maire,
René VALORGE